

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 décembre 2023

N° 26

OBJET : ADOPTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERATOIRE DE MUSIQUE DE MONTARGIS

Note de synthèse :

Le Projet d'Etablissement est un document réglementaire obligatoire pour les établissements d'enseignement artistique classés.

Dans le cadre du renouvellement du classement du Conservatoire Patricia Petibon, un nouveau projet d'établissement a été établi pour achever la procédure de renouvellement de classement.

Ce document est principalement à destination des élus de la commune, de la Direction Générale, des équipes du Conservatoire et des usagers. Il contient des éléments de contexte historique et géographique, la définition des missions de l'établissement issue des textes les encadrant, les textes fonctionnels lui permettant de mettre en œuvre lesdites missions, ainsi que des perspectives et orientations qui assureront un avenir pertinent dans son environnement territorial.

Projet de délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure de classement des Etablissements d'Enseignement Artistique de la DRAC,

Vu le Projet d'Etablissement proposé, en pièce jointe,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Projet d'Etablissement du Conservatoire Patricia Petibon ;
- **Autorise** M. le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-